



**LE TRIBUNAL JUDICIAIRE ET LE BARREAU DE NARBONNE
INVITENT LE PUBLIC A DES AUDIENCES PEDAGOGIQUES**

En quoi consiste une audience pédagogique ?

L'audience pédagogique est une audience publique, qui s'adresse à toute personne désireuse de mieux connaître et comprendre le fonctionnement de la justice.

Le tribunal judiciaire de Narbonne et l'ordre des avocats au barreau de Narbonne lancent l'expérience de ces audiences pédagogiques avec l'ambition d'accompagner le public dans une meilleure connaissance de la justice.

Il s'agit de montrer la réalité du fonctionnement judiciaire et la réalité du travail de chaque acteur, greffier, magistrat, avocat.

De montrer aussi comment un dossier est instruit à l'audience et comment chaque partie peut s'y exprimer.

D'où vient ce projet d'audience pédagogique ?

Le tribunal judiciaire de Narbonne pratique déjà des audiences pédagogiques destinées aux collégiens. Deux fois par mois, des classes de collégiens sont ainsi accueillies pour assister à une audience pénale. Avant l'audience, les élèves et professeurs qui accompagnent sont reçus par un membre du tribunal qui donne les explications générales de déroulement d'une audience. Puis la classe assiste à un temps d'audience.

En septembre dernier, à l'occasion des journées européennes du patrimoine, le tribunal de Narbonne avait ouvert ses portes et un public très nombreux était venu, avec beaucoup de questions posées sur le fonctionnement de la justice. Beaucoup de personnes ignoraient que la plupart des audiences sont publiques et qu'elles peuvent y assister.

De là est née l'idée de proposer à un public autre que le public scolaire, des audiences pédagogiques dont la finalité est de montrer comment fonctionne la justice et souvent aussi la complexité de l'acte de juger. En étant accompagné dans une « vraie » audience, le public pourra faire l'expérience que la réalité est souvent différente des présentations parfois un peu caricaturales qui peuvent être faites lorsque l'on parle de la justice. Nous voudrions aussi montrer et valoriser le travail des acteurs de la justice, greffiers, magistrats, avocats, assistants et attachés de justice.

C'est ainsi que magistrats et avocats au barreau de Narbonne se sont réunis pour organiser cette proposition à destination d'un public large et sur différents types d'audiences, pénales mais aussi civiles.

Concrètement, comment participer à ces audiences ?

Dans un premier temps, avocats et magistrats ont défini trois audiences destinées à expérimenter cet accueil et accompagnement du public :

- Le jeudi 15 mai de 13h15 à 17h00 : audience correctionnelle pédagogique. Le public intéressé est invité à s'inscrire par mail à l'adresse suivante : evenements.tj-narbonne@justice.fr Le public sera accueilli à 13h15 en salle d'audience par un magistrat, un avocat et un greffier pour un temps de présentation des principes qui guident l'audience. Puis, à partir de 14h00, l'audience débutera avec les dossiers qui sont programmés à cette audience. La présidente de l'audience et les avocats feront en sorte de conduire l'audience avec la plus grande pédagogie possible. Le public pourra assister à l'audience jusque 16h30, après quoi un temps de débriefing sera proposé, permettant d'échanger sur l'audience à laquelle le public aura assisté.
- Le mardi 27 mai de 8h30 à 10h30 : audience pédagogique référés civils. Le public intéressé est invité à s'inscrire par mail à l'adresse suivante : evenements.tj-narbonne@justice.fr Le public sera accueilli à 8h30 en salle d'audience par un magistrat, un avocat et un greffier pour un temps de présentation des principes qui guident l'audience. Puis, à partir de 9h00, l'audience débutera avec les dossiers qui sont programmés à cette audience. Le président de l'audience et les avocats feront en sorte de conduire l'audience avec la plus grande pédagogie possible. Le public pourra assister à l'audience jusque 10h00, après quoi un temps de débriefing sera proposé, permettant d'échanger sur l'audience à laquelle le public aura assisté.
- Le jeudi 26 juin de 8h30 à 11h30 : audience pédagogique civile de fond (affaire du pont des marchands). Le public intéressé est invité à s'inscrire par mail à l'adresse suivante : evenements.tj-narbonne@justice.fr Le public sera accueilli à 8h30 en salle d'audience par un magistrat, un avocat et un greffier pour un temps de présentation des principes qui guident l'audience. Puis, à partir de 9h00, l'audience débutera avec les dossiers qui sont programmés à cette audience. Le président de l'audience et les avocats feront en sorte de conduire l'audience avec la plus grande pédagogie possible. Le public pourra assister à l'audience jusque 11h00, après quoi un temps de débriefing sera proposé, permettant d'échanger sur l'audience à laquelle le public aura assisté.

Après ces premières audiences, est-ce que l'expérience sera poursuivie ?

Le projet est en effet de poursuivre cette expérience. Naturellement, nous évaluerons cette première expérience et verrons ce qui pourra être amélioré ou fait différemment. Mais le projet est vraiment de pouvoir proposer ces temps pédagogiques de façon renouvelée.

Nous avons déjà pensé à pouvoir proposer, notamment sur les audiences pénales qui se prolongent souvent sur la fin de journée, des temps d'audiences pédagogiques en fin de de journée, qui pourraient ainsi s'ouvrir à un public qui travaille en journée.